



Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy

Gazette d'information Natura 2000 N°1 - Décembre 2016

FR 2600970

Edito



La Communauté de Communes du Val du Sauzay a élaboré un projet touristique autour de quatre thématiques : l'eau, le fer, le bois, la terre. L'objectif étant le développement et la promotion du territoire autour de l'existant qui n'était pas assez valorisé.

C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes a décidé de prendre la maîtrise d'ouvrage concernant le site Natura 2000 « Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy ».

L'accent lors de ces premières années d'animation, s'est porté sur la communication et la sensibilisation des habitants, mais aussi des élus.

L'enjeu de préserver les sites s'impose naturellement aux différents acteurs. La Communauté de Communes a fait l'acquisition de plusieurs parcelles d'un site sur la côte Vaujeutin, près de Varzy.

Nous travaillons actuellement sur la faisabilité d'un développement de pâturage sur les pelouses des environs de Clamecy. La prise en considération des sites « Natura 2000 » entre dans le cadre de la thématique « terre ». Elle permet aux habitants d'avoir un regard positif sur leur environnement en mettant en valeur la richesse de la biodiversité locale.

Jany SIMÉON

Président de la Communauté de Communes du Val du Sauzay
Président du Comité de pilotage du site Natura 2000





Pelouse sèche du Mont Charlay
M. Jouve - CENB

Une étude de faisabilité pour réinstaller du pâturage sur les milieux de pelouses

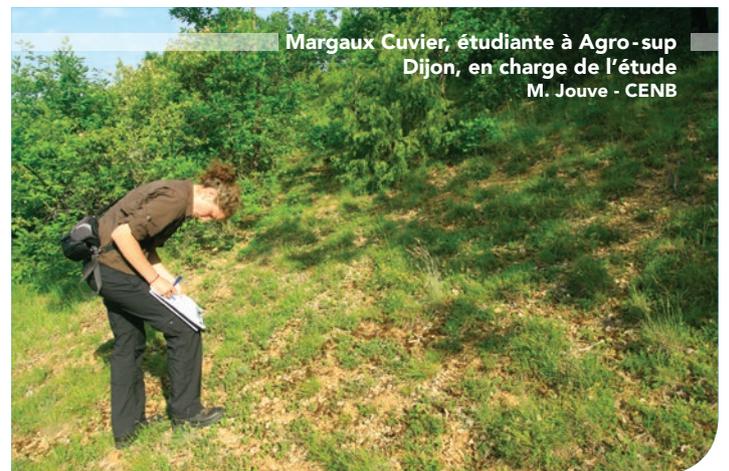
Le site Natura 2000 des « Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy » possède sur ses 533 hectares, des milieux emblématiques de Bourgogne pour lesquelles le site a notamment été désigné, les **pelouses calcaires**. Ces formations végétales relictuelles sont dominées par une flore herbacée, se développant sur des sols peu épais riches en calcaires. L'ensemble des pelouses, incluant les faciès d'altération, représente moins de 20% de la surface du site. Ces habitats protégés à l'échelle européenne par la Directive « Habitat, Faune, Flore », (92/43/CEE) sont en déprise agricole et l'abandon du pâturage qui maintenaient ces milieux ouverts a provoqué une banalisation de la flore et une diminution incontestable des surfaces de pelouses au profit des broussailles et des fourrées à Prunellier.

Seulement 20 hectares de pelouses sont encore bien conservés sur l'ensemble du site. **La conservation et la restauration de ces habitats de pelouses**, en voie d'embroussaillage généralisé sur la plupart des entités, constituent par conséquent **un des enjeux majeurs du site natura 2000**. L'une des premières actions mise en œuvre a été par conséquent, d'étudier si le retour du pâturage sur ces pelouses dans le contexte actuel du site était tout simplement possible.

Cette étude a été menée dans le cadre d'un stage encadré par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne sur la **faisabilité d'une gestion écologique des pelouses** du site natura 2000 par le **retour du pâturage**.

Plusieurs angles d'approche

- définition des surfaces pâturables
- analyse du foncier
- étude des éléments de contexte (surface, fragmentation des pelouses, fonctionnalité...)
- synthèse des enjeux écologiques
- pointage des « freins » agronomiques (accessibilité, qualité de vie, apport en eau, potentiel agronomique...)
- enquête auprès des éleveurs locaux afin de recueillir leur intérêt vis-à-vis du projet
- recherche des outils mobilisables pour la mise en œuvre du pâturage (MAEC, contrat natura 2000...)



Margaux Cuvier, étudiante à Agro-sup
Dijon, en charge de l'étude
M. Jouve - CENB

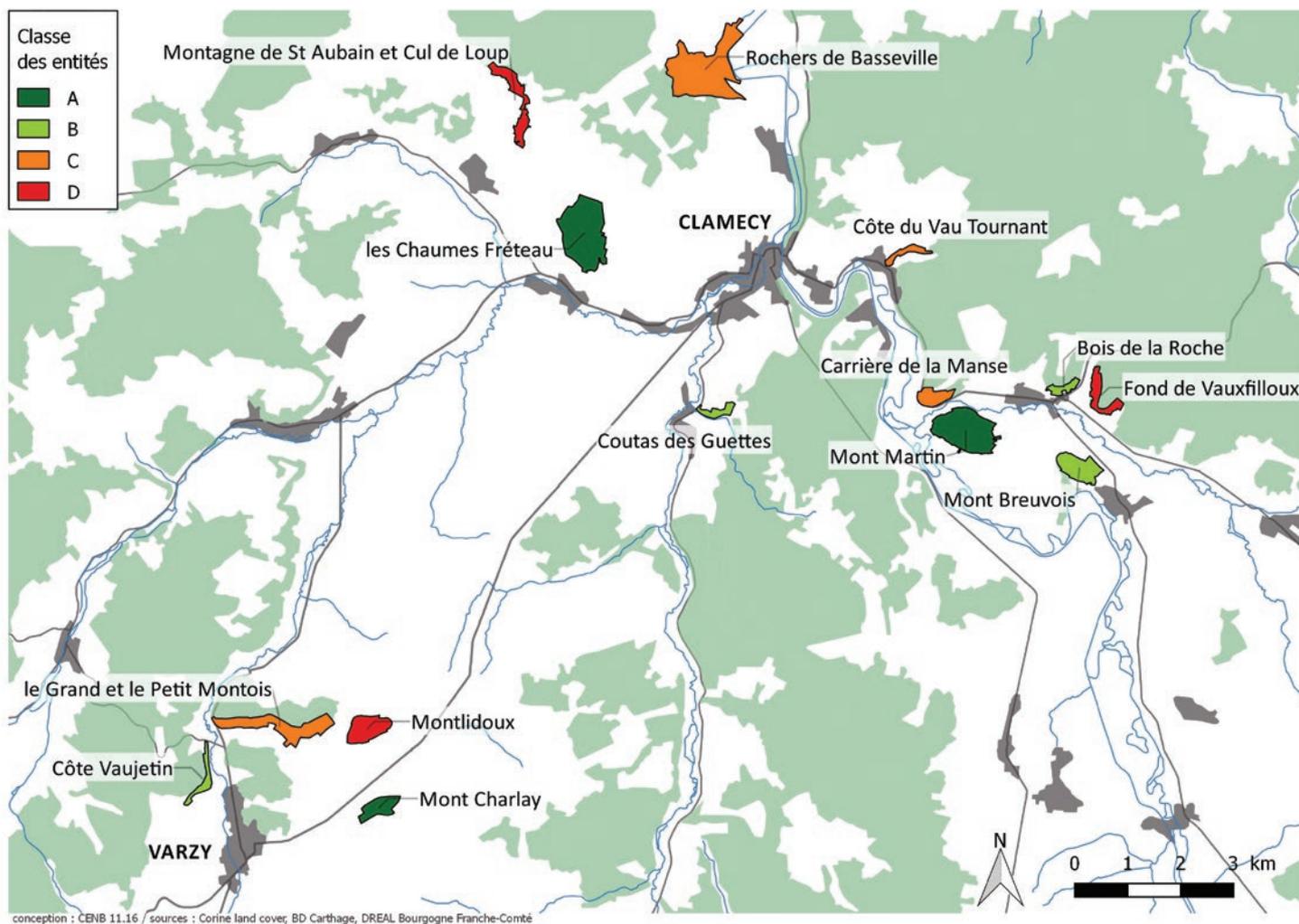
La finalité de cette étude par l'analyse des différentes approches fut de hiérarchiser et de prioriser les entités de pelouses pouvant être gérées par pâturage.

Le principe

Dans chaque champs de l'étude le principe a été le même sauf pour l'enquête : plusieurs indicateurs ont été choisis, avec pour chacun la mise en place de seuils. Les valeurs de chaque indicateur ont été ensuite agrégées pour donner des classes afin d'évaluer chaque entité de pelouses.

Les résultats

Une fois toutes les données obtenues et l'agrégation réalisée entre les différents types d'indicateurs, l'étude a ordonné les entités au sein de 4 classes de priorités. 3 entités ressortent comme particulièrement favorables à la réinstallation d'une activité agropastorale : **les Chaumes Fréteau, le Mont Martin et le Mont Charlay**. Le Conservatoire pourra ainsi s'attacher prioritairement à la conservation des pelouses calcicoles de ces entités dès 2017 avec le concours des exploitants locaux intéressés par le projet.



La recherche d'éleveurs volontaires et l'enquête

Cette partie de l'étude est extrêmement importante car elle fait le **lien entre la partie technique et le tissu agricole local**. L'enquête a tout d'abord consisté à rechercher des candidats potentiels, soit des éleveurs, principalement ovins, relativement proches des entités. Sont ainsi démarqués les exploitants recherchant de la surface en herbe et ceux motivés par de la gestion écologique ou la remobilisation de zones délaissées par l'agriculture.

Sur les 42 personnes contactées, 11 personnes ont accepté de répondre à l'enquête : **10 trouvent le projet intéressant et ont un avis favorable** et 7 sont retenues comme réellement motivées et ayant une activité d'élevage plus particulièrement adaptée au projet. Les personnes intéressées pourront prochainement s'impliquer dans la mise en œuvre du renouveau du pastoralisme sur les pelouses calcicoles du site.



Faucon pèlerin
C. Foutel - CENB

Zoom sur une espèce : le Faucon pèlerin

Le plus connu des faucons de nos régions est sans doute le Faucon crécerelle que l'on observe souvent en vol stationnaire près des routes de nos campagnes, à la recherche de proies. Une autre espèce plus imposante (jusqu'à plus d'un mètre d'envergure pour les femelles) mais beaucoup plus rare, niche en Bourgogne, le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*).

Ayant fortement régressé jusque dans les années 1970, l'espèce recolonise progressivement son aire de répartition initiale. Elle est protégée au niveau national et européen. Ce chasseur remarquable se nourrit d'oiseaux de taille moyenne et niche principalement sur les falaises calcaires, dans des cavités ou sur des vires.

Les **roches de Basseville** à Surgy sont l'un des deux sites de reproduction connus aujourd'hui dans la Nièvre. Pour éviter le dérangement de l'espèce pendant sa période de reproduction un **arrêté préfectoral de protection de biotope** (APPB) est **en cours de signature**. Cet outil réglementaire permettra l'interdiction de certaines activités pouvant impacter l'espèce, comme l'escalade ou le survol des sites de nidification. Il sera **complété par un arrêté préfectoral annuel** précisant notamment les voies d'escalade concernées par des fermetures et la période d'interdiction (en fonction de la date de ponte de l'espèce, variable d'une année sur l'autre).

Pour en savoir plus...

CEN Bourgogne - Antenne Nivernaise

Contact : Marie Leblanc (chargée de mission Natura 2000)
11 bis rue Ferdinand Gambon - 58150 Pouilly-sur-Loire
03 86 39 31 34 - 07 50 12 31 03
marie.leblanc@cen-bourgogne.fr
www.cen-bourgogne.fr

DREAL Bourgogne Franche-Comté

TEMIS - Technopole Microtechnique et Scientifique
17E rue Alain Savary - CS 31269 - 25005 Besançon Cedex
03 81 21 67 00
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r1562.html

Réalisé par :

Pour :

Avec le soutien financier de :



Les outils de communication au service du site Natura 2000

Un site internet

www.pelousescalamecycois-natura2000.fr

N'hésitez pas à y faire un tour pour découvrir les dernières actualités !



Une plaquette de présentation

Vous ne l'avez pas encore ? Demandez-la à la communauté de communes Val du Saouzay, à l'animatrice ou téléchargez-la sur le site internet !



Attention : à partir du 1^{er} janvier 2017, les Communautés de communes Val du Saouzay et Vaux d'Yonne fusionnent pour former la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne.

Communauté de communes

Haut Nivernais Val d'Yonne

1 rue de la halle - 58 500 Clamecy
03 86 29 73 01

N'hésitez pas à venir lors des permanences assurées par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne les mercredi 08 mars, 28 juin et 04 octobre 2017 !

DDT Nièvre - Service Eau Forêt Biodiversité

2 rue des pâtes - BP30069 - 58020 Nevers Cedex
Tél : 03 86 71 52 91
www.nievre.gouv.fr/natura-2000-r360.html

Photos : CCVS, CENB : M. Jouve, C. Foutel • Carte : CENB 2016
Imprimé en décembre 2016 par S'Print à 700 exemplaires